



Date de dépôt : 14 novembre 2022

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Caroline Marti, Amanda Gavilanes, Badia Luthi, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio, Glenna Baillon-Lopez pour une politique ambitieuse en matière d'emploi et de réinsertion professionnelle

Rapport de majorité de Jacques Blondin (page 4)

Rapport de minorité de André Pfeffer (page 21)

Proposition de motion (2711-A)

pour une politique ambitieuse en matière d'emploi et de réinsertion professionnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures de protection de la population prises par les autorités (semi-confinement, fermetures d'établissements, etc.) ont réduit les activités et les revenus de nombreuses entreprises et personnes ;
- qu'à la fin juillet 2020, environ 30 000 travailleurs et travailleuses étaient encore concernés par une indemnisation pour réduction de l'horaire de travail (RHT) dans le canton de Genève ;
- que les possibilités de faire appel aux indemnités RHT se réduisent ;
- que les décisions futures du Conseil fédéral quant à la limitation des secteurs économiques qui pourront avoir recours au régime étendu de la RHT risquent d'entraîner une vague de licenciements, de faillites d'entreprise et de suppressions d'emplois ;
- que le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE, déjà en très forte augmentation, va encore croître de manière significative à ce moment-là ;
- que certains secteurs économiques continueront de subir les conséquences de la crise durant encore plusieurs mois, voire plusieurs années ;
- qu'il sera donc particulièrement difficile, voire impossible pour les travailleuses et travailleurs de ces branches de retrouver un emploi rapidement ;
- que certains et certaines n'auront d'autre choix que de se réorienter professionnellement ;
- que pour apporter un soutien adapté aux demandeurs et demandeuses d'emploi, il faut avant tout connaître la situation et l'évolution économique secteur par secteur, anticiper les risques de faillites et de pertes d'emplois,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ;
- à développer l'offre et à privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ;
- à supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certains et certaines bénéficiaires potentiels des prestations de l'assurance-chômage de s'inscrire auprès de l'OCE ;
- à supprimer le nombre de postulations obligatoires par mois pour toucher les allocations chômage ;
- à mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques de notre canton, évaluer les risques de faillite d'entreprise, les suppressions d'emploi et identifier les branches qui pourraient rapidement recréer des emplois.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Blondin

La commission de l'économie a traité cet objet lors de ses séances du 15 mai 2021 et des 16 mai, 28 août, 26 septembre et 31 octobre 2022 sous les présidences de M. Thierry Cerutti, M. Serge Hiltbold, M. Jean-Marc Guinchard et M^{me} Léna Strasser.

Les procès-verbaux ont été pris par M^{me} Mathilde Parisi.

Audition de M^{me} Amanda Gavilanes, auteure de la motion

M^{me} Gavilanes relève que cette motion a été déposée par le parti socialiste en novembre dernier. Elle va de pair avec une précédente motion, déposée également par le parti socialiste, portant sur les pratiques punitives de l'office cantonal de l'emploi. La M 2711 part du constat que la crise sanitaire et les mesures subséquentes ont fortement impacté le marché de l'emploi et ont eu pour conséquence une augmentation de 35,8% des demandeurs et demandeuses d'emploi. Le nombre de places vacantes, qui a toujours été bas à Genève, a tendance à diminuer et, dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour les personnes s'inscrivant à l'OCE de retrouver un emploi sur le court ou moyen terme. Elle souligne qu'il y a de plus en plus de situations de chômage de longue durée, avec des profils de demandeurs et demandeuses d'emploi, qui sont souvent des jeunes ayant peu d'expérience professionnelle ou des personnes de cinquante ans et plus, qui ont de l'expérience professionnelle mais qui ne sont plus aussi désirables sur le marché de l'emploi en raison de leur âge.

La motion demande donc de renforcer le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi auprès de l'OCE, de développer et privilégier l'offre de formations qualifiantes pour les personnes inscrites à l'OCE, de supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certains bénéficiaires potentiels, de supprimer le nombre de postulations obligatoires pour toucher des allocations chômage ainsi que de mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques du canton. Elle souligne qu'il a été constaté que les problématiques qui caractérisent l'OCE ne se situent pas uniquement du côté des demandeurs et demandeuses d'emploi, mais également du côté des conseillers et conseillères. Comme en fait état un article de la Tribune de Genève cité dans l'exposé des motifs, la politique managériale actuellement en vigueur à l'OCE est

extrêmement agressive. Elle relève qu'il s'agit de gestion des chômeurs et chômeuses, en lieu et place d'un véritable accompagnement social et professionnel vers une réinsertion. Elle fait part de nombreuses difficultés à obtenir des formations qualifiantes et des formations de reconversion professionnelle lorsqu'on est au chômage. Les chômeurs et chômeuses se sentent souvent laissés pour compte, ce d'autant plus qu'avec les mesures covid, les entretiens mensuels sont réalisés par téléphone et durent une quinzaine de minutes. De ce fait, les conseillers et conseillères n'ont pas réellement le temps et les disponibilités nécessaires afin d'accompagner les chômeurs et chômeuses vers le chemin de l'emploi. M^{me} Gavilanes relève que ces problématiques existaient déjà avant la crise, toutefois elles ont été exacerbées par cette dernière. La motion demande donc de repenser la façon dont les chômeurs et chômeuses sont traités et de repenser le travail de conseiller et de conseillère, dans le canton de Genève. La situation sanitaire est donc une excellente occasion pour questionner le fonctionnement de l'office cantonal de l'emploi, ainsi que son rôle dans la reconversion professionnelle.

Elle souligne qu'il y a de nombreux obstacles administratifs qui tendent à dissuader les chômeurs et chômeuses d'avoir recours à l'assurance-chômage. Par obstacle administratif, on entend par exemple le délai de carence, qui est en vigueur au moment de l'inscription au chômage et qui peut être fortement pénalisant. Il y a également des pénalités, notamment en cas de résiliation de contrat de travail ou de manque de recherche d'emploi avant l'inscription.

Un député (Ve) demande quelle est l'ampleur du nombre de personnes pouvant s'inscrire à l'OCE mais ne le faisant pas, notamment en raison des obstacles administratifs. Selon lui, ce problème était préexistant à la crise ; de ce fait, les obstacles pourraient être enlevés sur le long terme.

M^{me} Gavilanes ne dispose pas de chiffres exacts concernant le non-recours aux prestations de l'allocation chômage. Elle fait notamment part d'un biais de désirabilité sociale, ce qui signifie que les individus n'y ayant pas recours ont plutôt tendance à le cacher. Elle relève ensuite que l'Université de Genève ou l'Université de Lausanne a réalisé une étude générale par rapport au non-recours aux prestations sociales. Ensuite, pour répondre au questionnement du député (Ve), elle relève que l'intitulé de la motion ne comprend volontairement pas la mention du covid, car il s'agit d'un questionnement structurel de l'office cantonal de l'emploi. Elle pense qu'il est du devoir de l'Etat de faciliter l'accès aux prestations chômage à une population précarisée et fragilisée.

Le député demande où se trouvent les personnes qui ne recourent pas aux aides chômage.

M^{me} Gavilanes estime que ces personnes passent outre le radar des statistiques. Ces personnes travaillent au noir ou bien d'autres personnes subviennent à leurs besoins.

Audition de M^{me} Fabienne Fischer, conseillère d'Etat, M^{me} Myriam Errouane, secrétaire générale adjointe, DEE, et M. Charles Barbey, directeur général OCE

M^{me} Fischer relève que la motion 2711 invite le Conseil d'Etat à proposer cinq actions : renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ; développer l'offre et privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ; supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certains et certaines bénéficiaires potentiels des prestations de l'assurance-chômage de s'inscrire auprès de l'OCE ; supprimer le nombre de postulations obligatoires par mois pour toucher les allocations chômage ; mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques de notre canton, évaluer les risques de faillite d'entreprise, les suppressions d'emploi et identifier les branches qui pourraient rapidement recréer des emplois.

M^{me} Fischer aborde la première invite, « renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ». Elle rappelle que l'OCE est un organe cantonal d'exécution du droit fédéral. Dans ce contexte, les réglementations et les directives fédérales doivent être appliquées et l'OCE doit vérifier que les demandeurs et demandeuses d'emploi respectent les prescriptions de la loi fédérale. Si ce n'est pas le cas, la loi fédérale impose des conséquences, des sanctions. L'OCE utilise systématiquement la faible marge de manœuvre dont il dispose pour fixer des sanctions qui sont le bas minimum de la fourchette légale fixée par le SECO. A son sens, ce n'est pas suffisant et c'est pour cette raison que l'OCE a développé des mesures visant à éviter le prononcé de sanctions, et à agir en amont auprès des demandeurs et demandeuses d'emploi. La commission a déjà pris connaissance de ces mesures, qui comprennent notamment le rappel de documents à produire, le rappel de rendez-vous, l'élargissement du droit d'être entendu à une phase antérieure de la procédure pour éviter le prononcé de sanctions. Un projet plus concret est en cours d'élaboration, afin de développer une communication à l'intention des associations professionnelles, afin qu'en cas résiliation du contrat de travail, l'obligation de la personne licenciée de commencer directement ses recherches d'emploi puisse être rappelée. En effet, il s'agit d'un élément provoquant le non-respect de la base légale. Ensuite, des mesures ciblées de soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi ont été mises en place, telles que le bonus employabilité, qui favorise l'engagement par des

contrats à durée indéterminée de personnes au bénéfice de mesures AIT. Il y a également le programme Level+ qui s'adresse en particulier aux chômeurs et chômeuses de plus de 50 ans, ainsi qu'un programme de formation qui est un projet pilote qui permet de former des personnes arrivant en fin de droit, dans le cas d'un emploi de solidarité. Ce programme de formation permet aux personnes d'obtenir une qualification reconnue par un diplôme, et garantit un accès au marché de l'emploi. Enfin, elle évoque le projet de mandater l'université, pour une analyse quantitative et qualitative de décisions de sanctions et d'inaptitude, prononcées par l'OCE, de manière à avoir une vision objectivée de cette thématique. Le but est d'avoir un certain nombre de mesures concrètes, afin d'agir en amont du prononcé de sanctions.

M^{me} Fischer passe à la seconde invite, qui est de développer l'offre et de privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE. Elle relève que le contreprojet à l'initiative 1000 emplois, qui sera présenté à la commission, sera typiquement dans la cible de cette invite. Plusieurs motions sont pendantes sur ce sujet et, de manière générale, l'accès à la formation pour les personnes en demande d'emploi est une préoccupation majeure exprimée par le parlement et qui est également suivie par le département. L'objectif est d'agir assez tôt en proposant un système qui permette à la fois de maintenir un revenu et d'accéder à une formation. La difficulté est que, lorsque l'on est en formation, on est considéré comme inapte au placement et on peut perdre ses indemnités.

La troisième invite porte sur la suppression des obstacles administratifs. M. Barbey abordera ce point plus en détail ultérieurement.

M^{me} Fischer passe à la quatrième invite, qui vise à supprimer le nombre de postulations obligatoires par mois pour toucher les allocations chômage. Cette invite figure dans la motion 2744, qui a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil du 22 septembre 2021, et dont il a pris acte le 8 octobre 2021. Il résume l'évolution des exigences de demandes de postulations pendant les mois de pandémie. De manière générale, l'existence d'un nombre de postulations obligatoires pour toucher les indemnités est fixée dans le cadre de la loi fédérale. Il n'est donc pas possible de prendre des dispositions cantonales qui contreviendraient à cette obligation légale fédérale. Une pétition revient également sur ce nombre de postulations obligatoires. Ensuite, l'expérience de l'OCE permet de constater qu'attendre des postulations régulières de la part d'une personne en recherche d'emploi contribue à maintenir une certaine proximité au marché de l'emploi. Les postulations contribuent à développer un réseau de contacts, à faire preuve de compétences transverses dans la mise en avant de son CV, par exemple. Au-delà de l'obligation fédérale, adhérer à un certain nombre de postulations obligatoires fait sens du point de vue de la

mission de l'OCE, car cela contribue à faciliter le retour à l'emploi. L'OCE a une vision large de la recherche d'emploi. Sont compris comme recherche d'emploi un contact téléphonique avec un employeur, une visite à un employeur potentiel, une prise de contact lors d'un événement, l'inscription dans une agence de placement, la sollicitation de son réseau, ou encore l'inscription sur des plateformes numériques. Cette exigence de présenter un certain nombre de postulations est comprise dans l'idée de rester proche du marché, de garder des contacts, et d'entretenir les réseaux.

La cinquième invite, portant sur l'impact de la crise et les risques de faillite, a été abordée lors d'une récente commission. Elle ne revient donc pas en détail sur ce point. Le nombre de faillites au premier trimestre 2022 est inférieur à ce qu'on a pu constater au premier trimestre 2019, avant la pandémie. En effet, il y a eu 418 faillites au premier trimestre 2022, contre 558 au premier trimestre 2019.

M^{me} Fischer souligne que les éléments essentiels ont été évoqués : prévention, étude sur les sanctions pour développer une politique proactive sur cette thématique, et éventuellement envisager, à terme, de porter ces questions au niveau fédéral, en fonction des résultats de l'étude. Sur les questions d'employabilité et de formation, on peut constater que la LACI décourage la formation. Toutefois, on peut chercher des moyens d'y remédier, dans le cadre du contreprojet à l'initiative 1000 emplois, et orienter les demandeurs et demandeuses d'emploi vers les secteurs porteurs.

M. Barbey aborde la troisième invite. Il relève que le marché du travail évolue très rapidement. Au niveau du suivi et du soutien, un pic à 20 000 demandeurs et demandeuses d'emploi a eu lieu en 2020, ce qui constitue une augmentation phénoménale. Sur 2021, l'ORP, composé de 130 collaborateurs et collaboratrices, a effectué 170 000 entretiens en présentiel ou à distance afin de conditionner ce pic. Le sondage de satisfaction mené par le SECO a montré que les entretiens à distance se sont également montrés qualitatifs. 85% de personnes se sont dites satisfaites des services, de l'encadrement et des entretiens, sur un échantillonnage de 3000 personnes. Le SECO a décidé de mettre dans la pratique au niveau des ERP, la possibilité d'effectuer des entretiens à distance également. Un concept a été mis en place, avec un travail en fonction de l'autonomie. En termes de suivi et de soutien, il y a encore de la marge de progression.

Ensuite, il souligne que les formations qualifiantes n'entrent pas dans la vision de Berne. Il n'y a qu'une seule formation qualifiante dans la LACI. Il évoque le catalogue des prestations fédérales, qui se caractérise par un montant de 40 à 50 millions de francs. Les mesures sont discutées avec les entreprises et répondent aux besoins du marché. L'objectif de ces mesures est d'offrir une

validation d'acquis et de renforcer l'employabilité, par rapport aux besoins de l'économie. Concernant les obstacles administratifs, il explique que l'OCE a profité de la pandémie pour digitaliser et automatiser. Depuis 2020, les inscriptions se font en ligne, par 85% des clients, ce qui permet à l'OCE de se concentrer sur les 15% en difficulté. A la demande de la magistrate, un atelier a été mis en place, avec des modules à destination des personnes peu à l'aise avec les outils informatiques. L'objectif est de permettre à ces personnes de se débrouiller dans la recherche d'emploi de faire l'inscription en ligne. Il relève que la digitalisation est un gain de temps et de sécurité.

M. Barbey aborde les demandes de postulation obligatoires. La pratique fédérale et la jurisprudence s'arrêtent à 10 à 12 postulats. Il relève que l'OCE est très large sur la notion de recherche, comme l'a souligné la magistrate, et travaille avec des partenaires.

Il relève que la sanction pour recherches insuffisantes est importante. L'idée est d'impliquer les partenaires sociaux, afin que Genève soit pionnier à ce sujet, et il rappelle le caractère obligatoire de faire des recherches pendant le délai de résiliation. Il pense que cela permettra de marquer les esprits, en termes de prévention.

Une députée (S) aborde la digitalisation. Elle demande ce qu'il advient des personnes qui n'ont pas de matériel informatique, qui peuvent être bloquées dans leur recherche d'emploi. Ensuite, concernant la validation des acquis, cela permet d'accéder à des compléments de formation, toutefois dans peu de professions. Elle demande si des actions sont réalisées pour renforcer ce point, au vu de ce qui est en train de se passer sur le marché du travail, et ce qui est entendu derrière les termes « validation des acquis ».

M. Barbey relève qu'il y a toujours la possibilité de venir dans les locaux. Une recherche d'ordinateurs portables et de matériel informatique est en cours, afin de fournir du matériel en cas de besoin, pour une somme modique. L'objectif est de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. En ce qui concerne la validation des acquis, il y a des contraintes, et de nombreux corps de métiers impliqués. Il y a eu une discussion avec les milieux intéressés, afin de financer une mesure, et voir quels sont les prérequis. Le but est de cibler des corps de métiers dans lesquels la formation serait faite par les milieux professionnels, et valider ensuite certains de ces acquis, afin de les réutiliser. Il y a les idées, les infrastructures existantes pour former les personnes dans des cursus reconnus. Il y a ensuite la possibilité de parfaire ces formations dans le cadre d'un emploi, avec des aides. L'aide fédérale est plafonnée à six mois si on a moins de cinquante ans ; toutefois, pour les AIT, il n'y a pas de plafond.

La députée demande si un travail est réalisé avec l'OFPC sur ces mesures, afin qu'elles deviennent qualifiantes.

M. Barbey relève que le lien est fait avec l'OFPC et les associations impliquées concernant la formation sur le plan de la transition énergétique. L'OCE n'a pas toutes les compétences, même s'il y a l'avantage d'un financement fédéral rapide.

Un député (Ve) est impressionné par la progression rapide des inscriptions en ligne. Il demande si ce service est disponible sur le catalogue e-démarche de l'Etat.

M. Barbey répond par la négative. Il explique que cela s'inscrit dans un environnement fédéral et non pas cantonal. Dans le cadre de l'inscription en ligne, une simplification a été réalisée au maximum, car cette pratique n'a aucune valeur ajoutée. Pendant la crise sanitaire, il n'y avait pas besoin de respecter tous les standards, ce qui a constitué une opportunité que l'OCE a saisie pour mettre en place ce projet de digitalisation, qui datait de plusieurs années. Il relève que cela permet de consacrer davantage de temps aux personnes qui sont en difficulté.

Le député relève des gains d'efficiences considérables. Il demande ensuite des précisions concernant la plateforme travail.swiss.

M. Barbey répond qu'il s'agit d'une plateforme fédérale. L'OCE a été pilote de cette plateforme, car il a du monde, contrairement à d'autres ORP. Cela lui a permis d'être plus présent dans le contact avec les demandeurs et demandeuses d'emploi. Il relève qu'un travail est réalisé avec le SECO, pour mettre en contact l'offre et la demande.

Le député demande si cette plateforme sert au dépôt des recherches d'emploi, et si les inscriptions se font donc sur un autre outil.

M. Barbey répond par l'affirmative. Il relève une séparation pour l'inscription. Ce qui est important, c'est la rapidité et Genève s'est amélioré avec les moyens à disposition.

Une députée (MCG) relève que 85% des demandeurs et demandeuses d'emploi utilisent les plateformes pour déposer des demandes. Concernant les 15% restants, elle demande quelles sont leurs réticences, mis à part le manque de connaissances informatiques.

M. Barbey répond que certains des demandeurs et demandeuses d'emploi préfèrent déposer leur demande au guichet, et veulent un tampon, d'autres font confiance au cachet de la poste. Toutefois, selon l'OCE, la solution la plus sûre reste le dépôt en ligne. Il faut développer cette plateforme, d'autres prestations viendront se greffer ensuite.

M^{me} Fischer relève que le projet NoLimIT a pour but d'apporter des réponses individuelles immédiates, à des questions individuelles. Le but est de leur apprendre à résoudre leurs problèmes concrets.

Un député (EAG) demande si le nombre de postulations figure dans la loi fédérale, et s'il peut être variable d'une personne à l'autre.

M. Barbey répond que ce qui intéresse l'OCE dans les recherches d'emploi, ce n'est pas le nombre. Le but est de pousser les personnes à avoir un réseau, à rester visibles et connectées.

Le député souligne qu'au moment où la motion a été déposée, il était difficile de se faire du réseau, dans le contexte de la pandémie. De plus, dans certains secteurs, la situation est compliquée. Il demande quels sont les minimums en termes de postulations exigés par la loi fédérale.

M. Barbey répond que c'est entre dix et douze postulations. Il rappelle que sur l'année 2020, Genève a donné le rythme pour les recherches d'emploi.

M^{me} Fischer souligne que le nombre de recherches a été réduit durant la pandémie, selon les secteurs. Par exemple à partir du premier novembre 2021, les secteurs touchés par la pandémie étaient réduits à 4 recherches par mois.

M. Barbey relève que, pour les intermittents, les recherches ont été d'environ 1 à 2 sur toute l'année 2021. Il souligne que, dans certains cas, ce sont les enfants qui postent des messages sur Facebook pour leurs parents qui sont au chômage. Il relève que ce n'est pas facile et qu'il faut oser.

Le député demande si les postulations minimales exigées, avant l'inscription au chômage, sont également fixées par la loi fédérale. Il demande ensuite si le montant des pénalités chômage est aussi fixé par la loi fédérale.

M. Barbey confirme. Il relève qu'aujourd'hui, l'objectif est de trouver des solutions, afin d'avoir des résultats. Concernant le montant des pénalités chômage, il souligne qu'il y a une fourchette et un barème qui est fixé par le SECO. Lorsque la chambre des assurances sociales donne tort, elle va en deçà du barème.

Le député relève que la manière dont se sentent traités les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'OCE, avec notamment le régime des sanctions qui est brutal, les conforte dans le sentiment qu'ils sont en tort. La motion rappelle également, à juste titre, que certains salariés de l'OCE se plaignaient d'avoir trop de dossiers par personne. En 2013, le nombre de dossiers était de 150 par conseiller.

M. Barbey souligne que c'était avant son arrivée au sein de l'OCE. Il pense qu'il n'est pas pertinent de parler de nombre de dossiers, car les situations sont plus complexes. 150 personnes ont été gérées avec ce qui a été mis en place

pendant la pandémie, et il n'y a pas eu de burn-out. Il précise que Genève est prétérité par le système de financement fédéral, qui date d'une trentaine d'années environ. Plus il y a d'assurés et moins on touche de fonctionnement par assuré, pour diminuer le nombre de chômeurs. Dans un système juste, il y aurait une quinzaine de conseillers et conseillères en plus. L'objectif est de refaire une tentative auprès de Berne, pour changer la loi fédérale. Toutefois, les cantons bénéficiaires du système actuel ne seront certainement pas d'accord de revoir cette loi.

M. Barbey relève que le budget 2022 a été déposé en avril, sur 17 800 demandeurs et demandeuses d'emploi en moyenne, et avait été jugé réaliste par le SECO. Ce nombre a été revu et est actuellement de 7000. Il explique ensuite qu'il existe des critères pour calculer le montant perceptible par assuré. Dans les critères, il y a un mécanisme, en fonction de la population résidente. Le système suisse impose que plus il y a d'assurés, et moins on touche en termes de frais, ce qui fait que le canton de Genève touche moins et est prétérité.

Une députée (S) se souvient d'une ancienne commission, dans laquelle M. Barbey avait évoqué une obligation de varier le type de moyens de postulation. Elle demande si cela n'est plus le cas.

M. Barbey relève que ce nombre peut varier, le but étant de faire du qualitatif. Il relève que les posts Facebook des enfants peuvent être le meilleur placeur pour les parents, ce qui constitue un changement sociétal. Le système est multicanal.

Un député (UDC) souligne que certains secteurs ne trouvent pas de collaborateurs. Il demande si, en tant que responsable de l'OCE, il intervient pour attirer l'attention de certains chômeurs, afin de les aiguiller vers des restaurateurs qui ne trouvent pas d'employés.

M. Barbey souligne que beaucoup d'actions ont été réalisées dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Il souligne qu'il faut que le job soit attrayant. Il s'agit d'un métier formidable, toutefois, aucun parent sensé ne conseille à son enfant de faire un apprentissage dans ce domaine. Il évoque un désintérêt pour la profession.

M^{me} Fischer répond que cela est fait. L'été dernier, à la demande des hôteliers restaurateurs, un service d'identification des profils les plus adaptés parmi les demandeurs et demandeuses d'emploi a été mis en place, pour répondre à la pénurie du secteur. Un travail important de proposition de candidats et candidates a été réalisé et a permis un doublement du taux d'engagement sur la base des profils sélectionnés. Ces taux restent toutefois bas, pour les raisons qui ont été évoquées.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat

M^{me} Emery-Torracinta relève que le DIP estime ne pas être compétent pour cette motion, qui ne relève pas de son domaine et qui est plutôt dans le champ d'application du DEE.

Audition de M^{me} Catherine Lance Pasquier et M^{me} Stéphanie Ruegsegger, UAPG

M^{me} Lance Pasquier rappelle que cette motion a été déposée à un moment d'inquiétude sur la situation des emplois pour les entreprises. Depuis, la situation a complètement évolué. Avec le recul, l'UAPG a tiré deux enseignements majeurs de la crise, qui permettent de répondre aux invites de la motion. D'une part, le dispositif du marché de l'emploi et de lutte contre le chômage est suffisamment flexible en Suisse pour répondre à des situations exceptionnelles, d'autre part, le marché du travail est particulièrement robuste, y compris à Genève. Elle relève que le SECO a notamment publié des rapports sur l'historique et les enseignements tirés de la crise. Le marché du travail se caractérise en 2020 par une hausse des valeurs quotidiennes de chômeurs, et cette situation varie selon les secteurs. En comparaison internationale, le taux est resté inférieur à la moyenne, et la participation au marché du travail est restée élevée en Suisse. Cela est notamment dû aux mesures mises en place, telles que le recours massif aux mesures de RHT.

M^{me} Lance Pasquier relève que les autorités fédérales et cantonales ont fait leur possible pour endiguer les effets négatifs de la pandémie, avec deux objectifs : stabiliser l'emploi et sécuriser les salaires, ainsi qu'assurer la visibilité des entreprises viables pour l'emploi. Les instruments existants de l'assurance-chômage ont pu être adaptés pour répondre aux besoins, avec des modifications notamment au niveau des RHT, en fonction de l'évolution de la situation. Des fonds supplémentaires ont également été mis à disposition du marché du travail. La crise montre que le dispositif existant permet de répondre à des situations exceptionnelles et à l'urgence. La Suisse, respectivement les cantons, est équipée pour faire face à ce type de situation.

M^{me} Lance Pasquier relève qu'un autre enseignement intéressant est la vitesse à laquelle le marché du travail s'est rétabli. Les niveaux de chômage sont actuellement bas, et inférieurs à ceux connus avant la pandémie de COVID-19. Le marché du travail a donc repris rapidement. Au deuxième trimestre 2022, le nombre d'emplois à Genève a augmenté par rapport au trimestre précédent. Elle évoque des appels à l'aide des entreprises, en raison d'une pénurie de main-d'œuvre généralisée dans tous les secteurs, qui ne fait que s'aggraver. Le marché du travail a rebondi et a besoin de main-d'œuvre.

M^{me} Lance Pasquier relève que le meilleur moyen de lutter contre le chômage est de proposer des emplois, ainsi que de répondre aux besoins des entreprises. Il s'agit également d'encourager les contacts de proximité entre l'OCE et les entreprises, et de favoriser le retour à l'emploi. Dans ce contexte, il y a également l'existence de l'obligation d'annoncer les postes vacants.

M^{me} Lance Pasquier aborde la question spécifique de la formation. Elle relève qu'il y a souvent des interventions au niveau des Chambres fédérales, pour demander davantage de moyens sur la formation des demandeurs d'emploi. Elle rappelle que l'assurance-chômage a pour premier objectif un retour rapide des chômeurs sur le marché du travail. Elle n'a pas pour vocation d'anticiper les changements structurels du marché du travail, mais dispose toutefois d'un éventail de moyens, aussi en matière de formation des demandeurs d'emploi. En la matière, il est intéressant de relever l'existence d'un autre rapport réalisé après la crise du covid par le SECO. Ce dernier a interrogé les cantons afin de savoir si les mesures à disposition étaient suffisantes, notamment en termes de formation. Certains cantons ont estimé qu'il pouvait y avoir des améliorations, concernant notamment la simplification dans l'octroi des allocations de formation. Toutefois, le SECO estime que les quelques demandes qui ont surgi peuvent être satisfaites avec les possibilités actuellement en place. Le rapport conclut que l'assurance-chômage n'a besoin ni de mesures ni de moyens financiers supplémentaires pour faire face aux difficultés futures en lien avec la crise du covid. Sur l'ensemble des cantons interrogés, ils ont répondu qu'ils disposaient de moyens suffisants pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.

M^{me} Lance Pasquier aborde la question de la connaissance du marché du travail à Genève. Elle évoque l'existence de la task force employabilité.

M^{me} Lance Pasquier aborde les invites de la motion. Sur le suivi et le soutien aux demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'OCE, le cadre fédéral (LACI) s'applique aux cantons, qui ne disposent donc pas d'une grande marge de manœuvre dans ce contexte. Ensuite, la question de développer l'offre et de privilégier la formation qualifiante se pose. Toutefois, le dispositif actuel est suffisant et ce n'est pas la mission première de l'assurance-chômage. Sur les autres invites qui touchent aux obstacles administratifs, tels que le délai d'attente, le nombre de recherches par mois, elle relève que ces exigences découlent du cadre légal fédéral. Le canton ne peut donc s'y soustraire.

Concernant l'impact de la crise à court/moyen/long terme, elle relève que des rapports du SECO sont exhaustifs et relatent les effets de la crise. On constate que le marché du travail s'est largement rétabli. D'autre part, la task force employabilité permet de répondre à ce type de questions.

La présidente aborde le manque de main-d'œuvre, ainsi que le manque de chômeurs à disposition. Elle demande comment le manque de main-d'œuvre pourrait être comblé par des personnes potentiellement en recherche d'emploi. Il y a quand même certainement quelque chose à faire pour que ce soit possible.

M^{me} Ruegsegger répond que c'est précisément le but de la task force employabilité, qui a été créée en pleine pandémie pour répondre à des besoins pressants, et avoir une vision à moyen/long terme. Le constat de base est la présence de 400 000 emplois à Genève, 240 000 personnes actives, et environ 10 000 chômeurs. Elle relève que, dans les régions urbaines telles que Genève, le taux de chômage incompressible est relativement haut. Ainsi, on ne peut pas se contenter des personnes en marge du marché de l'emploi, elles ne correspondent pas aux besoins. Le but de la task force employabilité est précisément d'identifier les besoins du marché, de connaître les personnes au chômage, et de leur permettre de raccorder durablement le marché de l'emploi, par le biais de formations courtes ou plus longues.

La présidente demande ce qui est sorti de manière concrète de la task force. La commission en a beaucoup entendu parler, mais elle n'a pas vu de propositions.

M^{me} Ruegsegger répond que la task force a été mise en place il y a 18 mois. Il y a déjà eu beaucoup de projets. Elle relève que les discussions entre les partenaires sociaux sont fréquentes, ce qui est plus rare, c'est d'avoir une commission réunissant trois ou quatre départements de l'Etat, ce qui est une culture à changer. La task force est donc unique. Si elle ne peut pas être auditionnée, elle propose que le rapport 2021 soit au moins adressé à la commission. Il comprend des projets mis en place avec notamment le commerce et diverses associations. Une autre action réalisée est la mise en place d'une cartographie des financements, dans le domaine de la formation continue. Il existe de nombreuses mesures à différents niveaux (Confédération, canton, communes, citoyens, fondations philanthropiques, etc.). Un ensemble d'organismes travaillent sur les questions d'employabilité et de formations continues. Beaucoup d'actions sont réalisées et beaucoup de moyens sont mis à disposition à Genève. Il n'y a pas un problème de financement, mais un problème de coordination des différents acteurs. La task force a permis de réunir la majeure partie des acteurs travaillant sur la question de l'employabilité. Le but c'est qu'elle s'inscrive dans le temps et que les besoins de l'économie, du marché et des personnes soient identifiés, afin de proposer des formations. La task force part du principe qu'il y a une place pour tout le monde sur le marché du travail et qu'il y a des moyens à disposition pour offrir des formations aux gens et leur permettre de retrouver une place durable sur le marché du travail.

La présidente demande si cette cartographie sera rendue publique ou si elle reste à l'interne de la task force.

M^{me} Ruegsegger répond par l'affirmative. Normalement, cette dernière sera utilisée. Elle ajoute que la task force employabilité sera également présente à la Cité des métiers. Le but est de montrer ce qui s'y fait et de constituer une sorte de « guichet d'entrée » sur les formations à offrir aux différents profils.

Un député (S) remercie pour les éléments intéressants apportés sur la task force, en soulignant que c'est important pour la commission. Il s'interroge toutefois sur la présence de cette dernière à la Cité des métiers. Pour lui, la task force est une forme de gouvernance transversale, un groupe de travail. Il se demande si ce n'est pas plutôt le rôle de l'OFPC.

M^{me} Ruegsegger répond que l'OFPC est présent dans la task force employabilité, avec notamment MM. Miserez et Barbey qui s'investissent beaucoup dans celle-ci. Elle relève que le but de la présence de la task force n'est pas de faire mais d'orienter. L'UAPG a également été surprise, car elle a appris récemment la présence de la task force à la Cité des métiers.

Un député (EAG) relève que l'UAPG a plaidé qu'il fallait laisser du temps à la task force, ce qu'il peut comprendre. Toutefois, il se demande combien de temps sera nécessaire et il relève qu'il est difficile de comprendre où va la task force et quand la commission obtiendra des résultats concrets. Il se demande pourquoi le public sera informé lors de la Cité des métiers, alors que la commission n'a pas obtenu d'informations concrètes. Ensuite, la mise en place d'une politique employabilité au printemps 2020 a été présentée comme la contrepartie, pour les salariés, des aides aux entreprises. Pour ces éléments en particulier, l'Etat a été rapide, ainsi que pour s'adapter à la situation changeante dans le cadre de la pandémie. A contrario, sur l'idée de l'employabilité, on peut avoir l'impression de l'extérieur qu'il n'y a pas de cadre ni de temporalité.

M^{me} Ruegsegger relève, concernant les aides données aux entreprises, que cela a permis de maintenir les emplois et qu'il s'agit d'un tout. Ensuite, la task force employabilité est unique, car il s'agit d'une entité qui demande de la coordination entre plusieurs départements de l'Etat. Elle ajoute qu'il reste un poste à pourvoir à la task force au sein de la CGAS. Elle dénote une réelle volonté d'avancer ainsi qu'une vision commune, présente chez la plupart des partenaires. La task force fait un véritable travail, en réunissant de nombreux acteurs. Tout ce qu'on retrouve dans la motion 2711 existe, il suffit juste de faire en sorte que les acteurs travaillent ensemble et c'est le but de la task force. Elle propose finalement à la commission de demander à ce que le rapport annuel de la task force lui soit fourni.

Un député (PDC) relève que l'UAPG a précisé que la task force a débuté il y a 18 mois, et qu'elle a publié un rapport d'activité après une année. Il relève que la commission demande à obtenir des informations depuis de nombreux mois. Il lui demande s'il peut lui faire passer le message que la commission obtienne le fameux rapport.

M^{me} Rueggsegger répond par l'affirmative.

Audition de M. Davide de Filippo, président de la CGAS

M. de Filippo relève que la CGAS est d'accord avec la première invite, à savoir : « à renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ; ». Il est évident que ce soutien est important pour la recherche d'emploi, mais également pour aider et accompagner les personnes en recherches d'emploi.

En ce qui concerne la deuxième invite, qui est : « à développer l'offre et à privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ; », la CGAS est d'accord et le soutient. Toutefois, la CGAS souhaite attirer l'attention de la commission sur la difficulté structurelle. En effet, pour avoir droit à une indemnité chômage au sens de la LACI, il faut être apte à l'emploi, ce qui implique une disponibilité à n'importe quel moment. Ce point est donc incompatible avec une formation certifiante, au sens de la LACI. Les chômeurs en formation deviennent inaptes au placement et perdent leur droit à l'indemnité chômage. Dans le cadre fédéral actuel, il y a donc une quasi-impossibilité. Répondre favorablement à cette invite impliquerait de contourner cette problématique, qui se caractérise par une incompatibilité, au sens de la LACI. Il souligne au passage que c'est ce que permettrait de faire une mise en œuvre intelligente de l'initiative 1000 emplois.

M. de Filippo relève qu'une autre piste serait la création d'une loi cantonale, afin de compléter les lacunes et insuffisances du dispositif fédéral. Il y a une urgence du point de vue social, mais également du point de vue de la lutte contre le chômage à Genève, ainsi qu'une nécessité d'accélérer la reconversion professionnelle et la transition écologique. Dans la situation actuelle, le seul dispositif de reconversion professionnelle existant en Suisse est l'AI. Il faut donc être malade pour envisager une reconversion professionnelle si on n'en a pas les moyens, ce qui est absurde. Il relève que la question du maintien du revenu pendant la formation constitue l'obstacle principal pour les chômeurs et chômeuses. La CGAS est favorable à cette invite, toutefois, cela impliquerait une élaboration dans les marges étroites du champ de compétences cantonales. La CGAS est disposée à discuter et à réfléchir avec le Conseil d'Etat des moyens dont le canton peut se doter, pour

accélérer le processus de formation et de reconversion professionnelle des travailleurs et travailleuses, sur les métiers dont on a besoin dans le cadre de la transition écologique. Il ajoute que des métiers sont également nécessaires dans le secteur privé et il faut donc favoriser les possibilités de main-d'œuvre qualifiée pour ce secteur.

M. de Filippo aborde la troisième invite : « à supprimer les obstacles administratifs tendant à dissuader certains et certaines bénéficiaires potentiels des prestations de l'assurance-chômage de s'inscrire auprès de l'OCE ; ». Il relève que la CGAS est d'accord avec cette invite. Toutefois, la motion a été déposée en 2020, une période qui se caractérisait par des problématiques d'accès à l'OCE, notamment en raison du télétravail. Ces problématiques appartiennent maintenant au passé, mais il y a encore des possibilités d'améliorer l'accessibilité, et la facilitation des inscriptions auprès de l'OCE. Concernant la quatrième invite : « à supprimer le nombre de postulations obligatoires par mois pour toucher les allocations chômage ; », il relève que le contexte a changé depuis. Sur ce point, selon la CGAS il aurait été envisageable de supprimer le nombre de postulations obligatoires dans le cadre de la pandémie, toutefois, ce n'est plus possible. Néanmoins, l'OCE dispose d'une marge de manœuvre pour mieux adapter les exigences en termes de nombre de recherches d'emploi, à la réalité du marché du travail et du profil des chômeurs et chômeuses. Il s'agit de mettre en place une dynamique d'accompagnement plutôt que de sanctions.

M. de Filippo aborde finalement la dernière invite, qui est : « à mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques de notre canton, évaluer les risques de faillite d'entreprise, les suppressions d'emploi et identifier les branches qui pourraient rapidement recréer des emplois ». Il relève que cette invite est un peu dépassée par rapport à l'urgence de la crise. Néanmoins, il subsiste un certain nombre de besoins économiques, notamment dans le cadre de la transition écologique. En effet, il y aura inévitablement des besoins très importants en personnel dans certains domaines, et il y aura des secteurs pourvoyeurs d'emplois dans les années à venir. Il s'agit donc de favoriser l'offre de formation dans ces secteurs, ouvrir des classes, et surtout améliorer les conditions de travail dans ces secteurs, dont le domaine de la santé.

Discussion interne

Un député (Ve) relève que la commission a beaucoup débattu de la task force, mais que ce n'est pas l'élément principal. La motion donne une impulsion politique dans une certaine direction, afin d'inviter le Conseil d'Etat

à engager des actions en direction de la reconversion professionnelle. Les Verts la soutiendront donc pour donner un signal au Conseil d'Etat de s'engager dans des mesures de reconversion professionnelle. Il a été déçu, concernant la task force, dont la commission attendait beaucoup, qu'il n'y ait pas de pilotage politique.

Un député (UDC) relève tout d'abord que la motion est un peu obsolète, car elle évoque les RHT et la période du covid. Les quatre premières invites sont contreproductives à son sens. L'objectif est de favoriser un retour rapide à l'emploi, et une baisse des minimums imposés par la Confédération, dont le nombre de postulations par mois, ne va amener que l'inverse, à savoir le chômage à long terme. Or, la cinquième invite devrait être une évidence. Il rappelle que le chômage à Genève est de 11%, et que le nombre de places vacantes à Genève se situe entre 14 000 et 15 000, et est donc supérieur au nombre de personnes au chômage. Il faudrait donc que l'OCE soit beaucoup plus réactif, et que chaque chômeur sache au minimum quelles sont les places vacantes dans son secteur.

Une députée (S) n'est pas d'accord avec les propos du député (UDC). Les auditions ont montré qu'il subsiste un grand nombre d'obstacles administratifs pour les chômeurs (inscription, indemnités, etc.). De ce fait, cette motion garde toute sa pertinence et est une forme d'impulsion politique. Il y a une demande pressante et urgente de prendre en compte les réels besoins des chômeurs. Il n'est pas toujours pertinent d'être obligé de devoir faire dix recherches par mois, en fonction de la branche d'activité. Cela oblige à postuler pour des emplois qui ne correspondent pas forcément au profil, et démotive les chômeurs, qui reçoivent des réponses négatives. Pouvoir bénéficier d'une réelle politique de réinsertion professionnelle permet aussi d'éviter ces écueils. Avoir une vision humaniste et compréhensive de ce qu'est le chômage permet aux personnes qui se retrouvent dans cette situation, très marginalisante, de reprendre pied dans la vie active. De ce fait, le groupe socialiste soutiendra cette motion, qui conserve sa pertinence même si elle date de 2020.

Un député (EAG) relève qu'il soutiendra cette motion. Il relève que les considérants de la motion ne deviennent pas obsolètes parce qu'ils évoquent les RHT ou le covid. Ensuite, il relève que le seul défaut est d'être une motion. Il faudrait donc que le parlement se questionne, dans un autre cadre, sur les effets qui suivent l'acceptation des motions.

Un député (PDC) souligne qu'il ne soutiendra pas la motion. La CGAS a détaillé toutes les invites, en soulignant que chacune d'elles était obsolète ou non réalisable. De ce fait, cette motion n'a pas de raison d'être, et le canton est dépendant du droit fédéral. Il aborde finalement la task force employabilité,

qui existe depuis deux ans et de laquelle le Grand Conseil ne sait rien. Il ajoute qu'il serait bien de recevoir la conseillère d'Etat, M^{me} Fischer, à ce sujet.

Un député (PLR) relève que le PLR a la même position que le PDC et estime qu'elle est obsolète. Il ajoute un commentaire supplémentaire concernant la dernière invite, « à mener une étude sur l'impact de la crise à court, moyen et long terme sur l'ensemble des secteurs économiques de notre canton, évaluer les risques de faillite d'entreprise, les suppressions d'emploi et identifier les branches qui pourraient rapidement recréer des emplois ». Il souligne que les associations des caisses de compensation ont fait part d'une légère hausse, voire stagnation des effectifs. Ainsi, les mesures ciblées des RHT ont « porté leurs fruits », car il n'y a pas eu de baisse de la masse salariale. Le but, qui est de maintenir l'emploi, a donc été atteint.

Une députée (MCG) souligne qu'il faut faire confiance au tissu économique, qui sait faire le nécessaire en cas de besoin. Concernant la task force, elle relève que les différents partenaires se réunissent depuis deux ans, mais elle ne sait pas s'ils travaillent. Le MCG regrette l'opacité concernant ces rencontres, et elle pense qu'il aurait pu y avoir quelques prémisses en deux ans. Il faut donc attendre la présentation du Conseil d'Etat, dont la date n'est même pas connue. Elle confirme ensuite les propos tenus par certains députés concernant l'évasion d'employés dans d'autres grandes structures et souligne qu'il s'agit d'une réelle difficulté au niveau privé. Elle précise que la formation continue à l'interne a un coût pour les entreprises, qui sont obligées de faire signer des contrats pour maintenir les employés sur plusieurs années.

Vote

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière de la M 2711 :

Oui : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Non : 8 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Abstentions : –

L'entrée en matière de la M 2711 est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II

Date de dépôt : 19 décembre 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de André Pfeffer

Cette motion date de novembre 2020 et les considérants parlent surtout du COVID-19 et des RHT (réduction de l'horaire de travail).

L'environnement a changé et les 3 dernières invites sont obsolètes et même contreproductives, surtout celle qui propose de réduire le nombre de postulations obligatoires.

Les 2 premières invites, soit :

1. à renforcer le suivi et le soutien aux demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès de l'OCE ;
2. à développer l'offre et à privilégier la formation qualifiante pour les personnes inscrites auprès de l'OCE ;

sont et restent d'actualité.

Notre économie est très prospère et crée beaucoup d'emplois. La concurrence sur le marché de l'emploi l'est malheureusement aussi.

Genève a environ 330 000 postes de travail et possède un bassin de recrutement comportant toute l'Union européenne qui est peuplée d'environ 450 millions d'habitants !

En septembre 2022, le « Dauphiné libéré », journal de la Haute-Savoie, publiait que le taux de chômage du canton de Genève était de 11% et celui des régions françaises périphériques de 6%.

Pour piloter efficacement une politique de l'emploi, Genève doit pouvoir évaluer efficacement le nombre des personnes à la recherche d'un emploi. Ce besoin nous oblige à disposer de l'évaluation sur la base du SECO (nombre de personnes inscrites à l'OCE) qui est appliquée en Suisse et de celle basée sur le BIT (personnes inscrites + celles qui sont à la recherche d'un emploi) qui est appliquée dans tous les pays de l'Union européenne.

L'UDC avait déjà déposé deux projets pour solliciter cette démarche.

A l'aide du taux de chômage SECO, Genève est classé en fin de classement par rapport aux autres cantons et, selon le taux de chômage BIT, Genève réalise

qu'il a pratiquement deux fois plus de requérants d'emploi qu'en France voisine !

Un e-mail du département de l'économie et de l'emploi nous informe qu'il y a plus de 2 postes vacants, postes vacants annoncés ou non, pour chaque Genevoise ou Genevois inscrit à l'office cantonal de l'emploi (voir annexe).

Nos demandeurs d'emploi ont besoin d'un suivi efficace pour pouvoir retourner le plus rapidement sur le marché. Il est démontré que plus le délai de chômage est long, plus les perspectives pour trouver un nouveau travail diminuent.

Plusieurs outils performants, tels que les AIT (Allocation pour une Initiation au Travail), AFO (Allocation de Formation), etc., existent déjà. Ces prestations doivent être connues et disponibles le plus rapidement aux personnes qui en auraient besoin.

Pour ces raisons, les deux premières invites sont d'actualité et pertinentes.

Pour les autres invites, je propose un amendement avec la teneur suivante :

Supprimer les 3^e, 4^e et 5^e invites.

Merci de votre attention.

ANNEXE

De : Errouane Myriam (DEE)

Objet : M 2734 – Informations complémentaires

Date : vendredi 30 septembre 2022

Chère Madame,

Donnant suite à l'audition du Département le 19 septembre dernier sur la motion M 2734, je reviens vers votre Commission avec les informations sollicitées par ses membres, à savoir :

- A la fin du mois d'août 2022, il y avait 14 489 demandeurs d'emploi (DE) inscrits sur le canton de Genève (les chiffres sont communiqués tous les mois par l'OCSTAT).

- En 2021, 25 407 emplois vacants (EV) ont été annoncés à l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Il est à noter que cela ne représente toutefois pas l'entièreté des offres vacantes sur le canton.

A la fin du mois d'août 2022, ce sont 23 439 emplois vacants qui ont été annoncés.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaite une bonne fin de semaine.

Avec mes meilleurs messages.

Myriam Errouane

Secrétaire générale adjointe

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Place de la Taconnerie 7

1211 Genève 3